



Mairie d'AUBY
Avenant 1 Travaux abords passerelle
Lot 2 - Espaces Verts et Mobiliers
Décision n° 2022/121/MP

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision directe 1.1.1. DEC _ 2022011 _ ALEDIEU _ CCHARLES _ ATTRIBUTION_TRAVAUX_ABORDS_PASSERELLE_RIVE_SUD attribuant le marché relatif aux travaux des abords de la passerelle pour le lot 2 ESPACES VERTS ET MOBILIERS à la société Bonnet pour un montant de 137 728,18 € HT soit 165 273,82 € TTC.

Le présent avenant a pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux et de prendre en compte des travaux complémentaires.

En effet, suite à la réception des travaux du Lot 1 au 09/08/2022, des aménagements doivent faire l'objet d'adaptations et modifications à la demande du Maître d'Ouvrage.

Les adaptations et modifications portent notamment sur :

- Le cheminement du belvédère,
- La clôture autour de la mine école,
- Déplacement de potelets,
- Ajout de barrières aux chicanes,
- Installations d'éclairage public : mise en place de plusieurs départs et horloges astronomiques permettant d'isoler différentes zones : ce point sera traité via le lot1,
- Cloisonnement de la placette : ajout d'une barrière en bois à côté de la place de stationnement PMR,
- Aménagement d'un chemin en stabilisé renforcé pour matérialiser la ligne de désir apparaissant entre le piétonnier de la passerelle et le chemin cycliste longeant la clôture de l'hôtel de Ville.

Les études des adaptations et modifications ont eu lieu et permettent d'identifier que les modifications et adaptations ont à être portées par le lot n°2 de travaux, à l'exception de l'adaptation relative aux installations d'éclairage public qui relève du lot 1.

Le détail des travaux supplémentaires est en annexe et s'élève à 38 989,38 € HT soit 46 787,26 € TTC.

Ces travaux supplémentaires ne feront pas évoluer le montant total du marché de travaux puisque l'accostage financier réalisé par la maîtrise d'œuvre le 09/11/2022 identifie une variation de -46 538,56 € HT entre le montant de travaux prévus initialement et le montant de travaux désormais prévus (hors travaux complémentaires du présent avenant).

Mairie d'AUBY
Avenant 1 Travaux abords passerelle
Lot 2 - Espaces Verts et Mobiliers
Décision n° 2022/121/MP

Cette variation s'explique notamment par l'enlèvement de la prestation de plantation d'arbustes le long de la rue Alexandre Dubois et une quantité globale de plantation et d'engazonnement revue à la baisse (en laissant les sous-bois tels qu'ils sont par exemple). L'accostage financier est en annexe.

Ainsi, le présent avenant a pour objet la prolongation du délai du Lot 2 afin de réaliser ces travaux supplémentaires et mise à jour du montant du marché de travaux du Lot 2.

Par conséquent, le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 31 Mars 2023. Le détail des travaux supplémentaires s'élève à 38 989,38 € HT soit 46 787,26 € TTC.

Considérant l'avenant entraîne une incidence financière introduisant un écart de -5,48%.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 21 Novembre 2022 quant à l'acceptation de cet avenant.

Le Maire,

Décide,

1/ De conclure l'avenant 1 présenté ci-dessus

2/ Que le nouveau montant du marché est porté à la somme de

Nouveau montant HT : 130 179,00 €

Nouveau montant TTC : 156 214,80 €

AUBY, le 22 NOV. 2022

Christophe CHARLES

Maire



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Aubry, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and reads 'Christophe CHARLES'.